



Absence de contrat

Par Crombez

Bonjour,
Je suis embauché depuis juin dans une entreprise.
Il ne m'ont pas fait de contrat de travail et me dise que les fiches de paye font office de contrat ??
qu'en pensez-vous ? quels sont les risques pour moi ?
Merci pour votre aide
Cordialement

Par Crombez

merci, mais en terme de durée de préavis ? cadre avec 7 mois d'exercice ? c'est 1 mois ou 3 mois sans contrat le savez-vous ?

Par florian15

Bonjour,

Comme il vous a été probablement expliqué, l'existence d'un CDI écrit n'est pas une forme obligatoire dès lors que cette situation est régularisée par la remise des feuilles de paies mais pour un salarié Cadre cette situation est rare.

Le préavis d'un contrat dépend du motif du licenciement et pour les cadres celui-ci est fixé par les conventions collectives, les accords d'entreprise.